

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - JUIN 2026

akt

CCI
WALLONIE
PICARDE

AKT- CCIWAPI.BE

1

Rapport d'activités 2025 &
perspectives 2026

2

Examen et approbation des
comptes de l'exercice 2025

3

Décharge aux administrateurs
et au commissaire aux comptes

4

Examen et approbation du budget
pour l'exercice 2026

5

Nomination des nouveaux
administrateurs

6

Cocktail Inauguration
Agence Partena Professional

1

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Pierre Delcoigne - **Président**
Sylvie Lericque - **Administratrice Déléguée**

23 JUIN 2026

SOMMAIRE

ANNÉE 2025

INTERNATIONAL

Nouvelle année en baisse

FORMATIONS

Développement de ce service avec les formations et les parcours d'accompagnement

ÉVÈNEMENTS

Un record d'événements proposés, affluence importante
+ développement de nouveaux événements en 2025

MEMBERSHIP

Palier des 1.100 membres enfin atteint et largement dépassé

CENTRE D'AFFAIRES

Service à la baisse

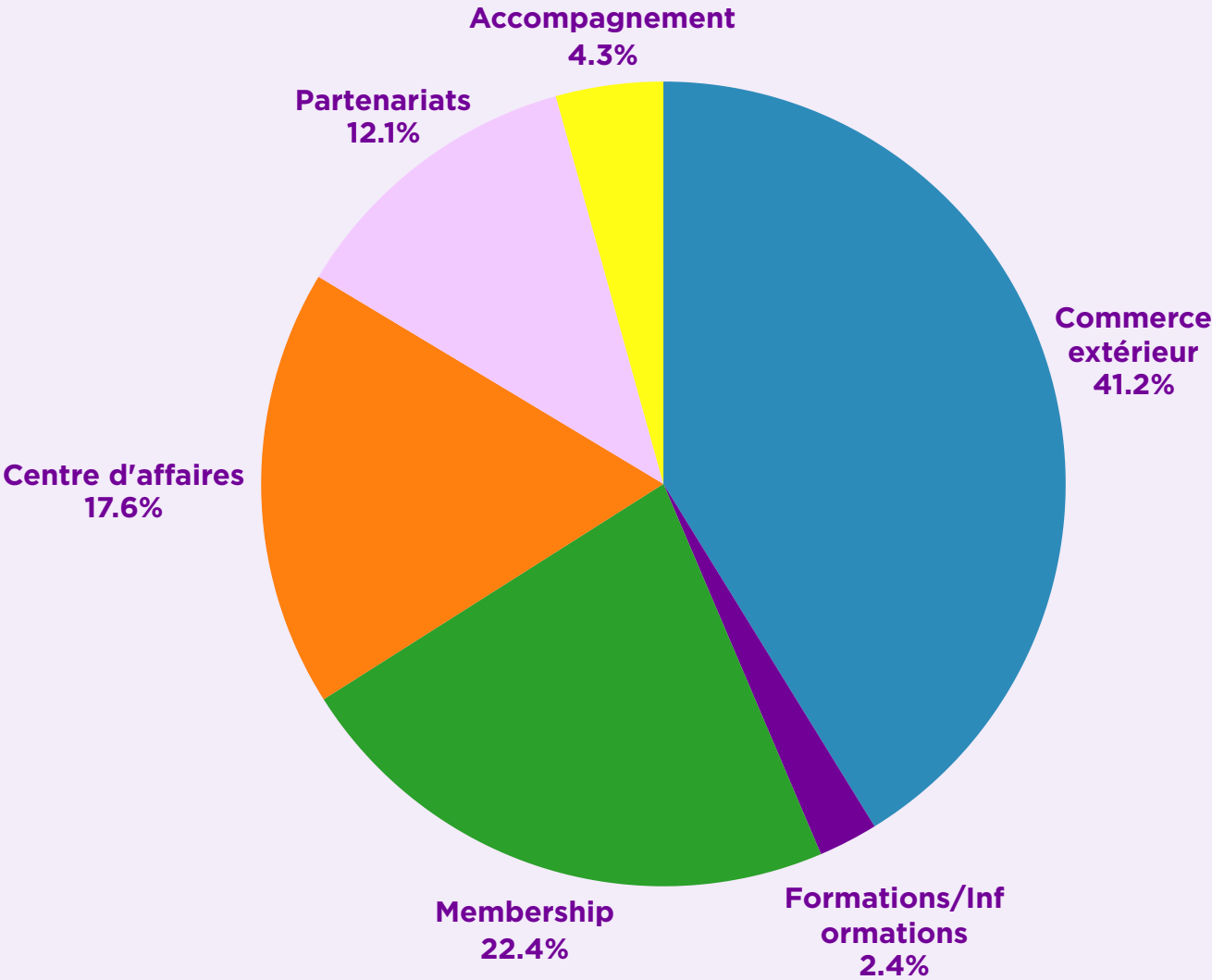
DURABILITÉ

Recul des exigences légales et service en léger déclin

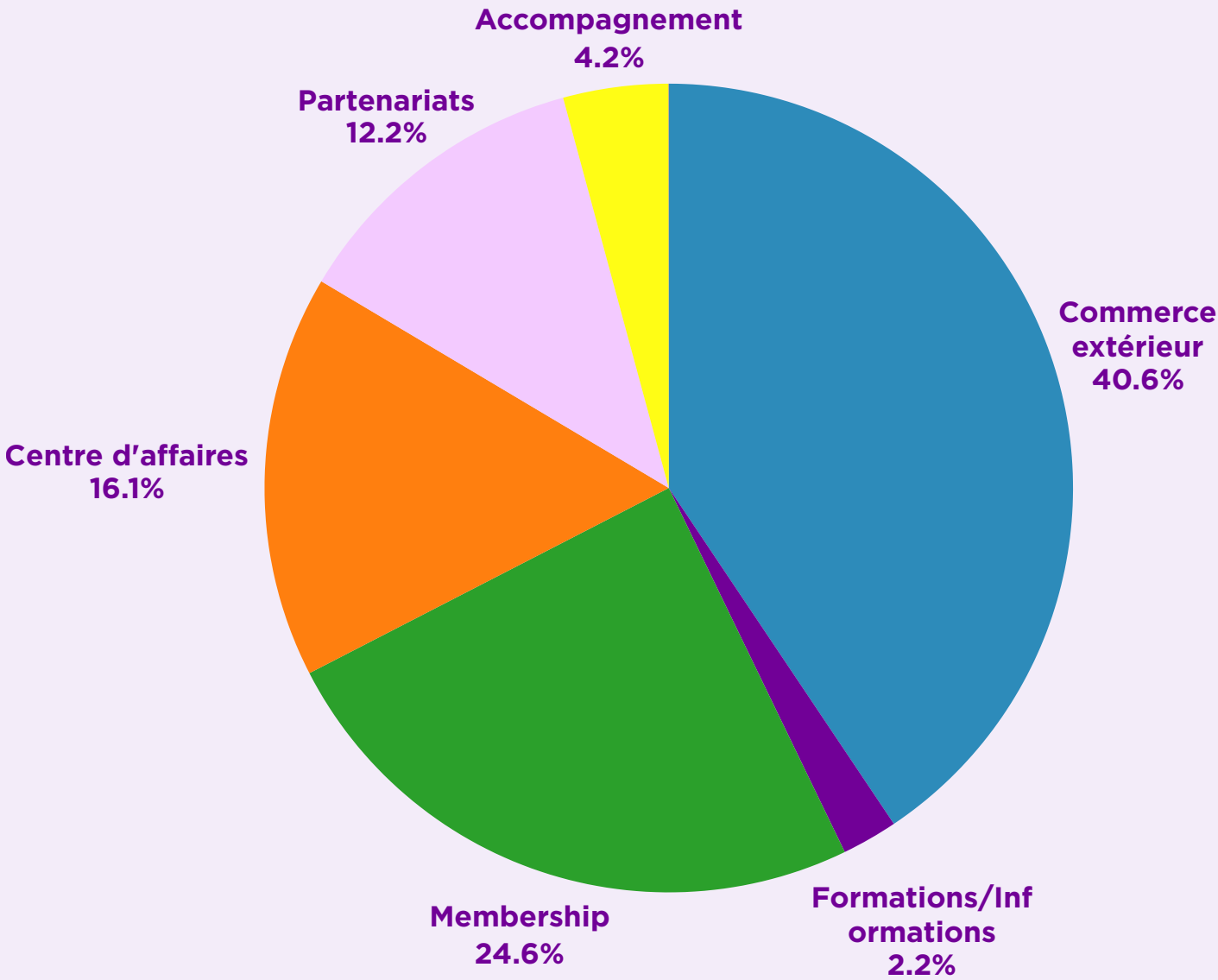
SPONSORING

Fidélité de nos partenaires + développement de nouveaux partenariats

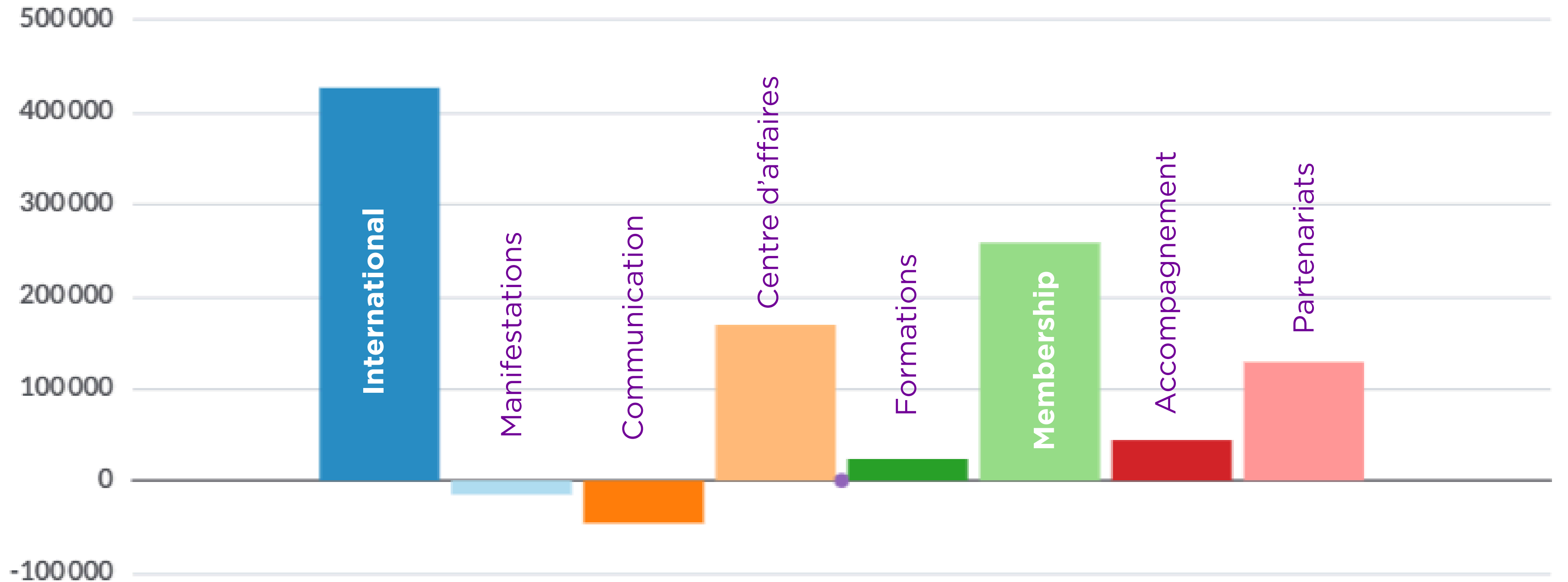
Répartition de la marge brute par activité en 2024



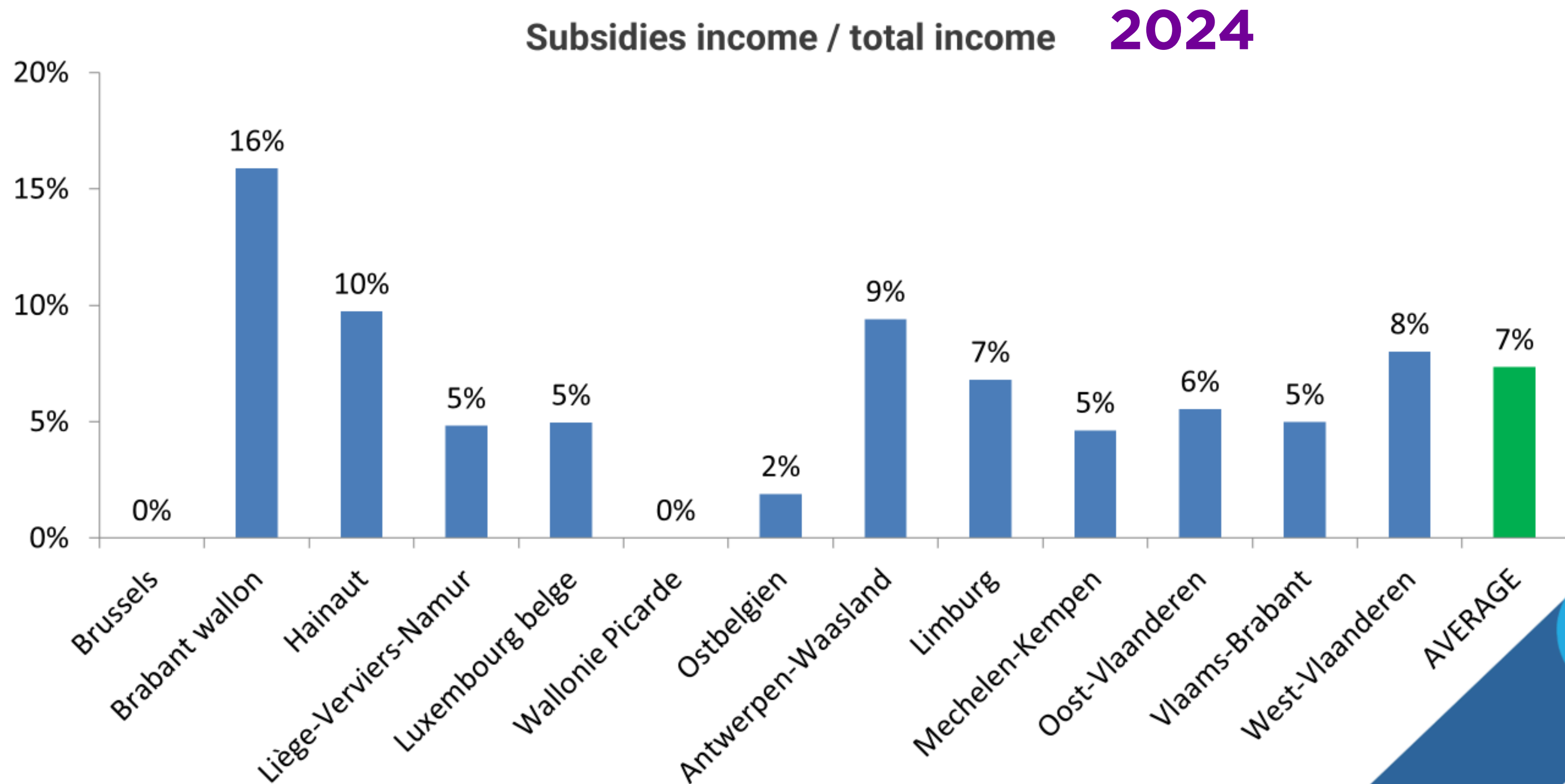
Répartition de la marge brute par activité en 2025



Marge brute réalisée en 2025



5. Accreditation local chambers: overview members, staff, turnover

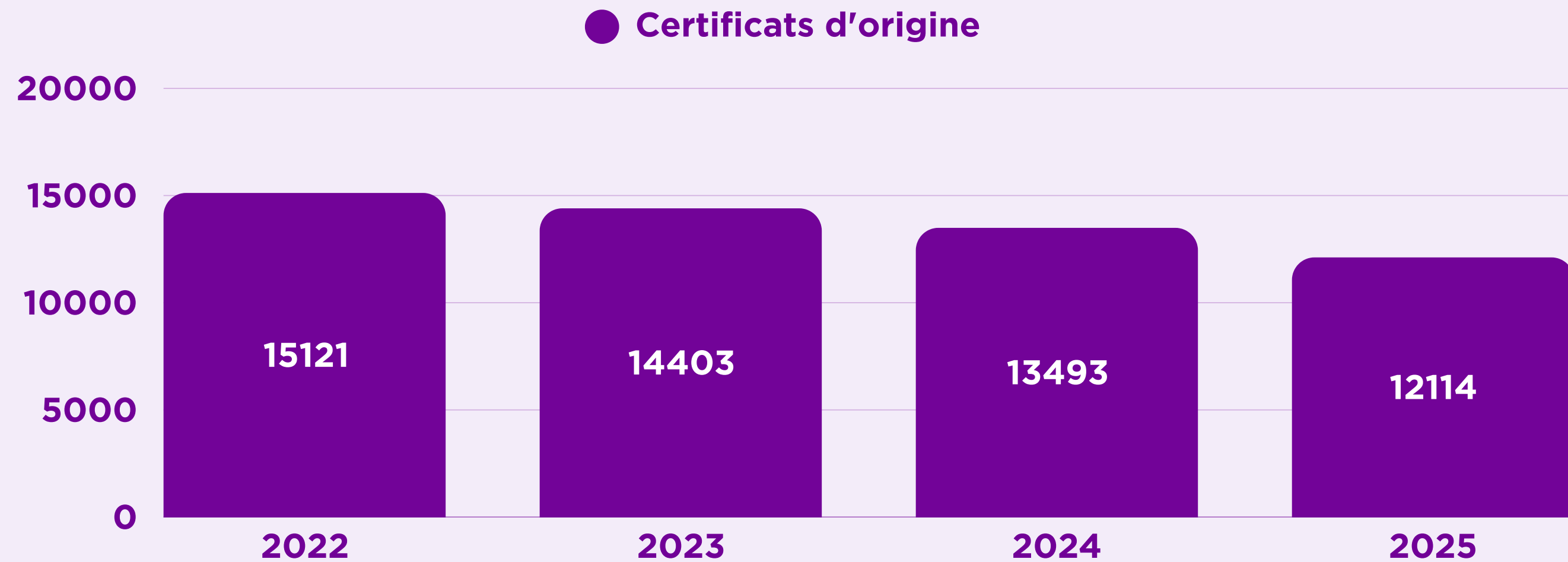


LA CCI WAPI PAR SERVICE

INTERNATIONAL

1

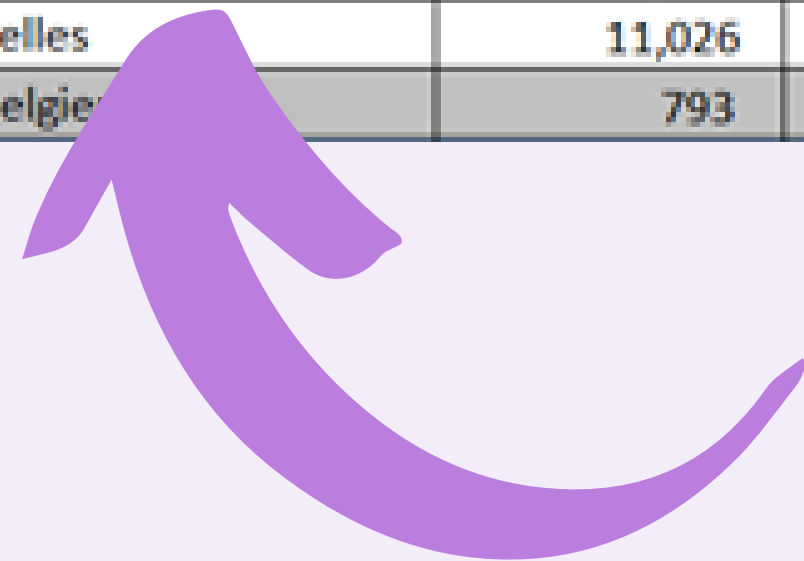
FORMALITÉS INTERNATIONALES



Wallonie picarde : -10% entre 2024 et 2025
Tendance belge = -3,9%

➤ NOTRE POSITIONNEMENT EN ÉMISSION DE « CERTIFICATS D'ORIGINE EN WALLONIE-BRUXELLES

	Jan-Dec 2023	Jan-Dec 2024	Jan-Dec 2025	Δ YTD 2024-2025
Brabant wallon	6,943	7,471	8,300	11.1%
Hainaut	10,202	9,913	9,815	-1.0%
Liège-Verviers-Namur	9,967	10,561	11,095	5.1%
Luxembourg belge	3,488	3,233	3,249	0.5%
Wallonie Picarde	14,402	13,493	12,137	-10.0%
Bruxelles	11,026	11,565	10,997	-4.9%
Ostbelgie	793	802	-	-100.0%



Toujours la 1ère CCI en Wallonie

91

dossiers consulaires

195

questions SIE - EXPORT

13

carnets ATA

9

dossiers de traduction

5

formations

LA CCI WAPI PAR SERVICE

MEMBRES

Notre raison d'être : nos membres

2

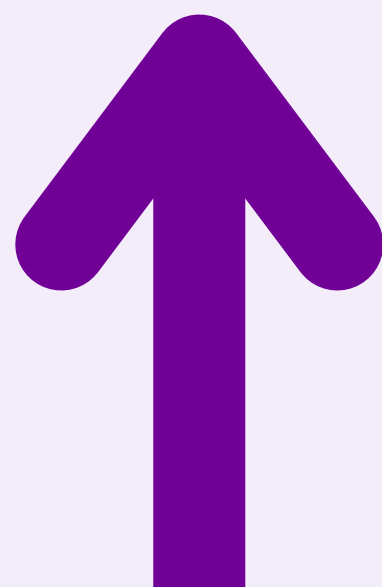


MULTISECTORIEL



1128

membres
dépassés ENFIN !!!

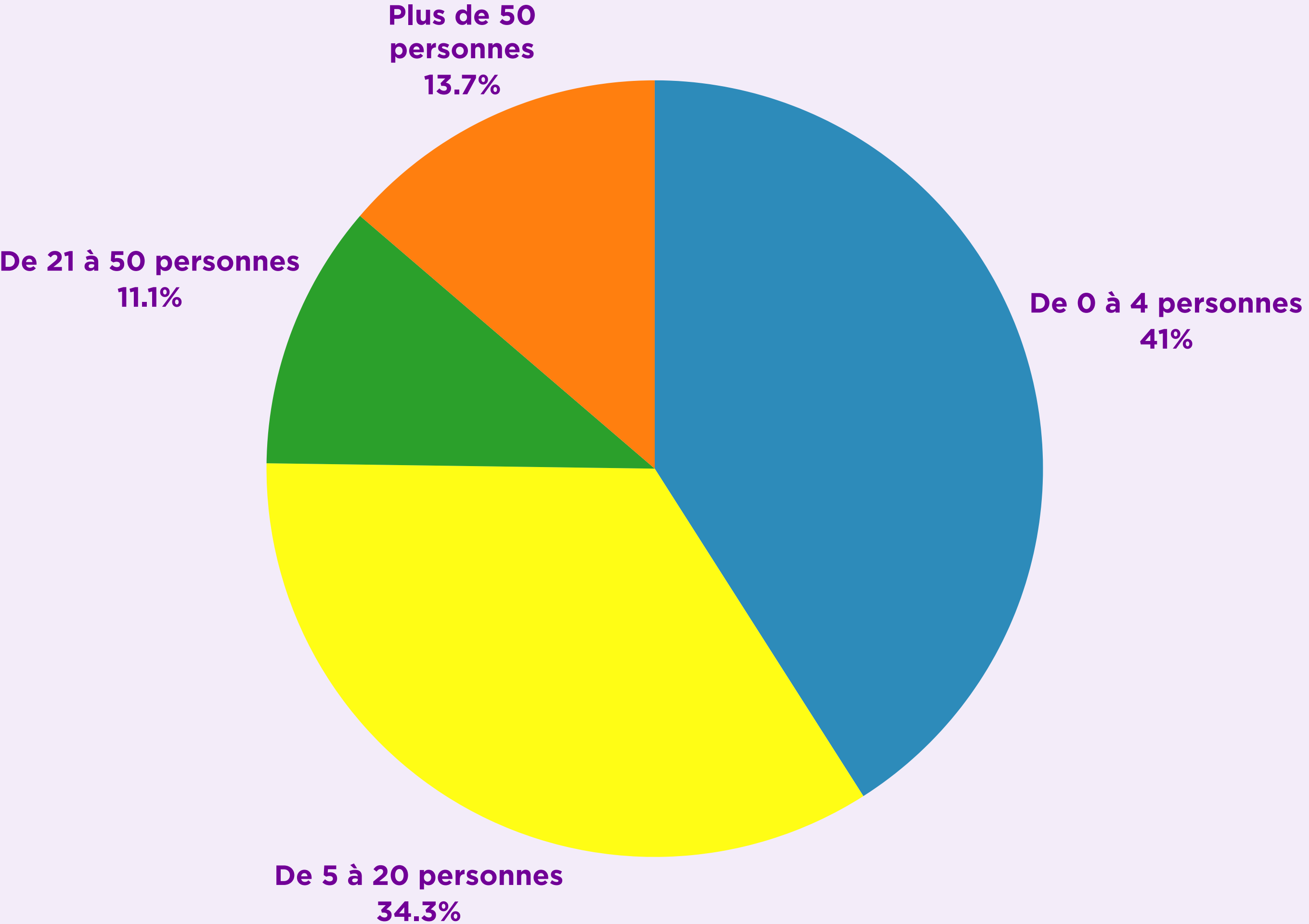


101

nouvelles adhésions
et 66 désaffiliations

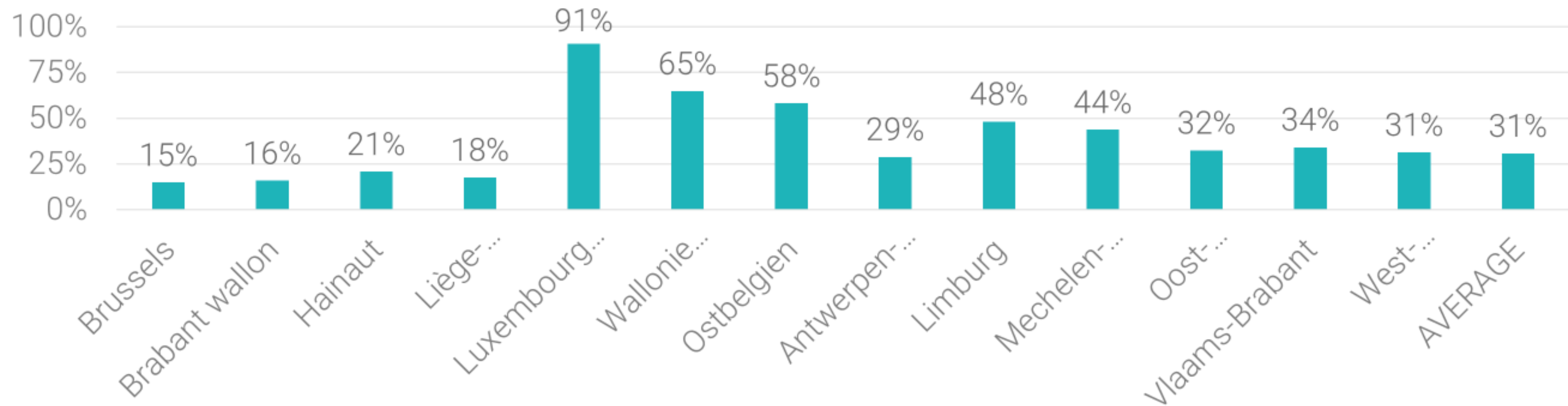


Répartition par taille d'entreprise (# ETP)



5. Accreditation local chambers: overview members, staff, turnover

Penetration rate (2024)



2025 = 59,03%

Numerator = total number of members

Denominator = number of companies with more than 5 employees (source: Belfirst)

LA CCI WAPI PAR SERVICE

CENTRE D'AFFAIRES

Des salles mais pas que...

3



UN SERVICE EN LÉGÈRE DIMINUTION

331

locations de salles

54

sociétés clientes

27

entreprises domiciliées
(siège social à la CCI)

19

certificats
GlobalSign

LA CCI WAPI PAR SERVICE

NETWORKING

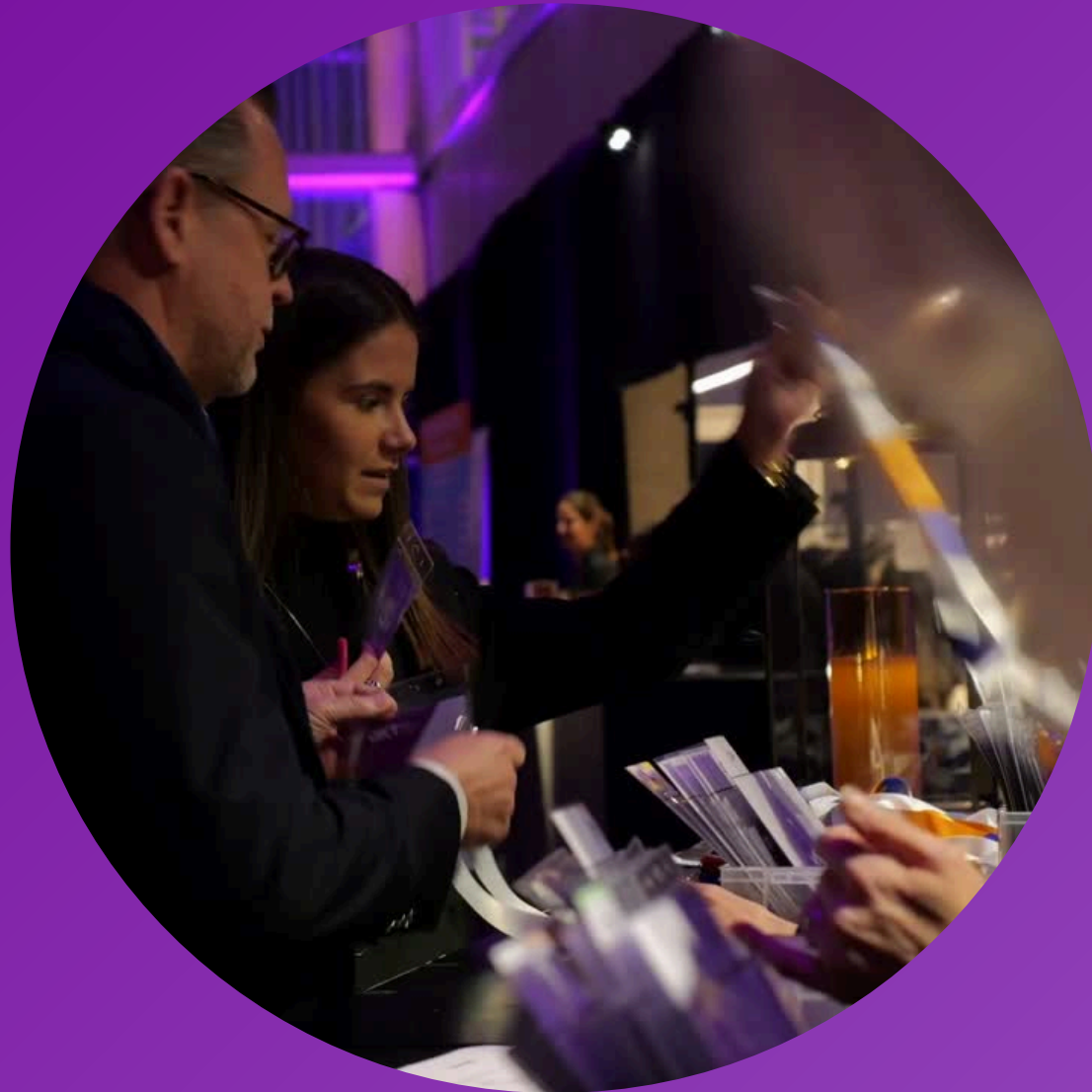
4



79

**ÉVÉNEMENTS, CONFÉRENCES &
FORMATIONS EN 2025**

Soirée des Voeux



Garden Party

Les nouveaux événements en 2025

Business Against Cancer
Réunissons les Clubs locaux
Zoning Connect
Club Major

3500+
PARTICIPANTS

Business Against Cancer



équipes, 500 participants

CLUB MAJOR

Remise au goût du jour des Club Majors



ELLES NOUS ONT OUVERT LEURS PORTES EN 2025

TECHNOFORM

Ecofrost | GOOD
WITH
POTATOES

MAHIEU
CONSTRUCT

MYLDES

maniet!

**Regards
d'eau**

PISCINES • WELLNESS
info@regards-deau.be
+32 (0) 69 77 66 79

depro
PROFILES

**JUNGLE
CITY**

**BRASSERIE DES
LÉGENDES**

**Dejonckheere
group**

LaSemo LA
LÉGENDE

**GROUPE
DUFOUR**
www.groupe-dufour.com

Gaufres Lemaitre



SAGA

stow

**HEYLEN
GROUP**®

DELBAR

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Nos partenaires structurels 2025

BDO

**Dejonckheere
group**

CBC

mensurā

DAP
Degauquier & Partners
ASSURANCES - CRÉDITS

NEW

**Maison de la
Formation**
Wallonie Picarde

Group S

Embuild
HAINAUT

l'avenir

AGO
JOBS & HR

NEW

De nombreux ajouts en 2026 avec Satellitemap, Ecofrost & Partena

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !

Nos partenaires manifestations

sip


Est. 1893
GROUPCASIER
Embrace change to prosper

HEYLEN
WAREHOUSES®


LOSFELD
• LES ATELIERS DE COMMUNICATION •


PROTECTION
ACTIVE SECURITY

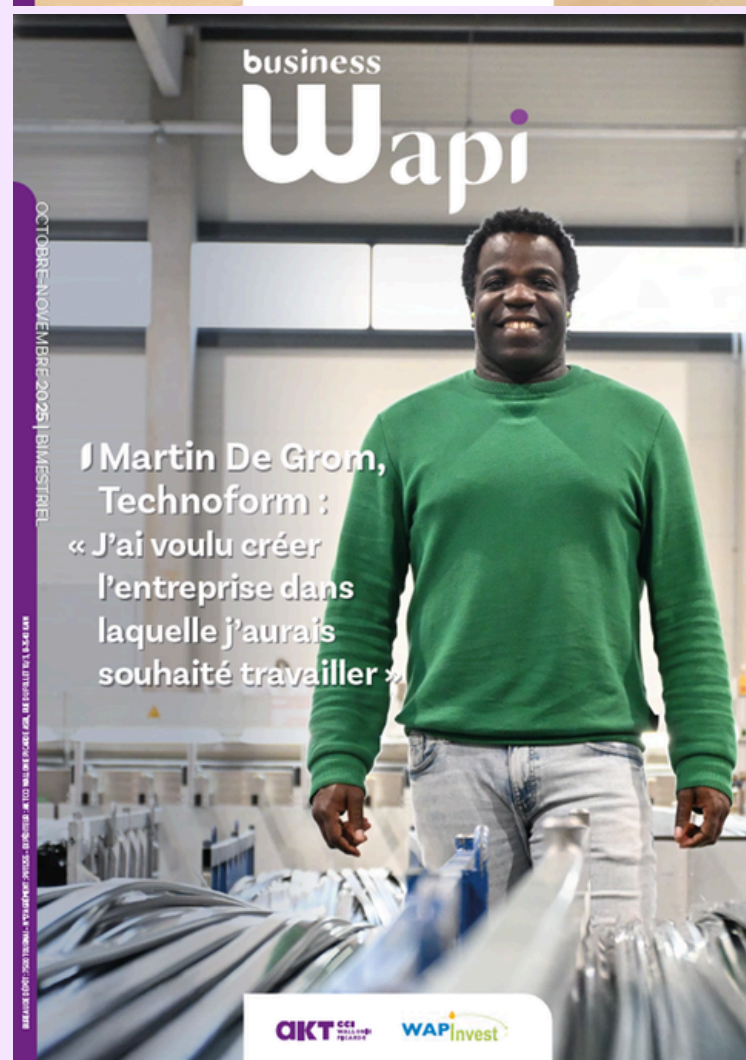
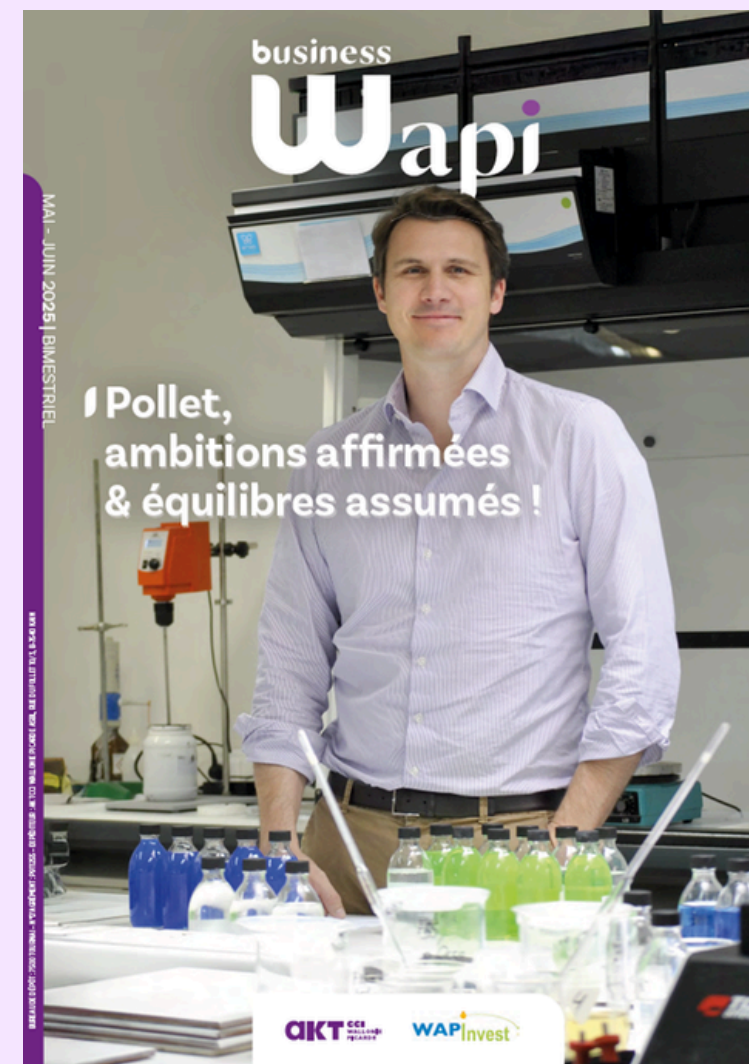
dicton
communication

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN SUR LES EVENEMENTS EN 2025

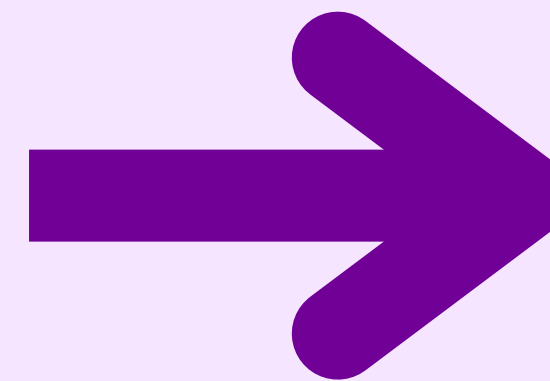


COMMUNICATION

5



6 parutions en 2025



AKT CCI
WALLONIE
PICARDE

WAP Invest

Lancement de notre nouveau site Internet + Espace dédié aux membres “My Akt”



Sylvie Lericque
Directrice Générale
AKT CCI WAPI

C'est supérieur et encore plus impressionnant

NEWSLETTER

hebdomadaire : +/- 6.400
destinataires

LINKEDIN

3.750 abonnés

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA CCI WAPI PAR SERVICE

AKT CCI
WALLONIE
PICARDE



DURABILITÉ

Accompagnement en durabilité :

- ralentissement dans l'exécution des plans d'actions & incertitudes législation durabilité (cfr directive Omnibus)
- Cap des 100 entreprises wallonnes franchi!
- Plus d'1/3 d'entreprises de Wallonie picarde

LANCEURS D'ALERTE



LA CCI WAPI PAR SERVICE

FORMATIONS & INFORMATIONS

Séances d'infos

7

Avec nos partenaires structurels



mensurà



Group S



Tarifs

Démarrer à l'international

ISO 9001

Origine des marchandises

Omnibus

Plan Cafeteria

Atelier sur les outils de communication

Forum Douanes

Charge mentale des entrepreneurs

Absentéisme

NIS2

Semaine de la transmission

Passeport Formations

Budget mobilité

IDMS

Gestion de crise

Permis d'environnement

Leadership appréciatif

IA CEO Booster

Aides publiques

Posture d'Ancrage

Les midis des Marchés publics

PP vs En société

BEMAS

Canva

AKT Projets -
Développement des
services de l'alliance AKT

Le lobbying, 3 axes de soutien
aux entreprises

Développement d'un
partenariat stratégique RH

AMBITIONS 2026

1. AKT Projets : Développement des services de l'Alliance



2. Lobbying

2.1. Taxe sur la force motrice & le précompte immobilier sur l’outillage neuf, les entreprises de Wapi haussent le ton! Et ça marche...

- 1.Directive sortie en 2025
- 2.Premiers retours d’entreprises à Comines fin 2025
- 3.Janvier - Groupe de travail lancé par AKT CCI Wapi avec AKT For Wallonia
- 4.Enquête lancée auprès des entreprises wallonnes → ⅓ de répondants provenant de Wallonie picarde
- 5.Webinaire explicatif sur l’impact de la directive
- 6.Pression entrepreneuriale qui a abouti à un report de ces 2 mécanismes - groupe de travail AKT for Wallonia + gouvernement wallon pour 2027!

Taxe sur la force motrice : le gouvernement wallon fait marche arrière

Fortement décriée par le patronat, les syndicats et les pouvoirs locaux, la taxe sur la force motrice sera gelée par le gouvernement wallon en 2026. Une solution pérenne devra être dégagée pour 2027 lors du conclave budgétaire d’octobre.

LE DOSSIER

Taxes sur la force motrice et précompte immobilier sur l’outillage neuf: quand la facture explose pour les entreprises wallonnes

Cet article a été rédigé le 13 février et porte sur une thématique susceptible d’évoluer.

En Wallonie, deux leviers fiscaux locaux impactent directement les entreprises industrielles et productives :

- la **taxe sur la force motrice**, taxe communale due sur la puissance installée des moteurs et équipements (exprimée en kilowatts) au 1^{er} janvier de l’année d’imposition ;
- le **précompte immobilier sur le matériel et l’outillage acquis à l’état neuf**, composante du précompte immobilier qui intègre, dans la base imposable, la valeur du matériel et de l’outillage professionnel.

Ces deux mécanismes constituent des charges structurelles pour les entreprises industrielles, particulièrement celles qui investissent dans des équipements productifs importants.

Pendant longtemps, la Wallonie a favorisé l’investissement industriel à travers des dispositifs d’exonérations fiscales dans le cadre du Plan Marshall (décennie 2000). Parmi ces mesures figuraient :

- l’exonération du précompte immobilier sur le matériel et l’outillage acquis à l’état neuf ;
- l’exonération de la taxe sur la force motrice pour ces mêmes investissements.
- L’exonération de la taxe industrielle compensatoire.

Cette exonération s’appliquait sans limite de temps pour les nouveaux investissements depuis 2006, ce qui représentait un avantage fiscal concret dans les plans de financement

d’équipements productifs.

L’objectif était clairement incitatif :

- encourager l’investissement productif industriel, moderniser les outils de production et renforcer la compétitivité de la Wallonie ;
- attirer et maintenir des activités industrielles dans la région face à la concurrence intra-européenne.

Le Gouvernement wallon a décidé de compenser les pertes de recettes fiscales communales liées à ces taxes : il s’agit du complément régional (ou compensation Plan Marshall). Ce complément vise donc à garantir la neutralité budgétaire des communes face à ces allègements fiscaux décidés au niveau régional. À partir du décret-programme du 19 décembre 2025, entré en application au 1^{er} janvier 2026, la Région wallonne a décidé de moderniser ce régime d’exonération :

- l’exonération de la taxe sur la force motrice et celle du précompte immobilier sont désormais limitées à une période de 5 ans suivant la date d’investissement à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- le mécanisme de compensation régionale versé aux communes est profondément révisé (plafonnement des taux, crédits budgétaires limités) ;
- les exonérations « à vie » pour investissements récents disparaissent ;
- le matériel et outillage antérieur à 2006 reste soumis à ces taxes sans régime d’exonération.



Le précompte immobilier sur l’outillage neuf : un impact structurel souvent sous-estimé

Si la taxe sur la force motrice est directement liée à la puissance installée, le précompte immobilier sur le matériel et l’outillage repose sur une logique patrimoniale : la valeur du matériel intégré dans l’entreprise influence la base imposable.

La fin de l’exonération illimitée signifie que :

- les investissements en machines, lignes de production, équipements techniques et installations industrielles réintègrent durablement la base taxable après 5 ans ;
- les entreprises voient augmenter leur charge immobilière structurelle ;
- les investissements à forte intensité capitalistique deviennent plus coûteux sur le long terme.

Contrairement à une taxe ponctuelle, le précompte immobilier constitue une charge annuelle récurrente. Son impact est donc cumulatif et pèse sur la rentabilité globale des projets industriels.

La taxe sur la force motrice : une pression accrue pour les entreprises énergivores

La taxe sur la force motrice, calculée sur la puissance installée au 1^{er} janvier, affecte particulièrement :

- les entreprises industrielles lourdes ;
- les sociétés disposant de chaînes de production automatisées ;
- les activités à forte intensité énergétique.

Pour les investissements réalisés avant le 1^{er} janvier 2021 ou atteignant 5 ans d’âge, la charge fiscale devient permanente.

Cela peut représenter :

- une hausse annuelle de charges locales non anticipée dans les business plans ;
- une diminution de la rentabilité d’équipements pourtant encore opérationnels ;
- un besoin de réviser les modèles de financement et d’amortissement.

Plus une entreprise est énergivore ou capital-intensive, plus la combinaison **force motrice + précompte immobilier sur l’outillage** peut peser significativement sur sa performance opérationnelle.

Cette réforme s’inscrit dans un contexte de pression budgétaire accrue en Wallonie. La Région souhaite rééquilibrer ses finances publiques et réduire le coût de la compensation Plan Marshall, dont le budget a déjà été réduit de manière significative pour 2026 (passant de 102 millions d’euros à 57 millions d’euros, soit une baisse de 45 millions d’euros).

L’ancien mécanisme de compensation garantissait aux communes une indemnisation intégrale des pertes fiscales liées aux exonérations, ce qui a pesé lourd sur les budgets régionaux. Dès

2025, cette neutralité est abandonnée : la compensation sera désormais calculée sur la base des crédits disponibles, ce qui réduit mécaniquement la capacité à compenser intégralement les taxes perdues.

La nouvelle exonération ne disparaît pas totalement : elle reste applicable aux investissements récents, mais uniquement pour 5 ans après la date de mise en service, à condition que le règlement-taxe de la commune respecte certaines normes (taux maximum fixé, exonération des premiers kilowatts, etc.).

Positionnement d’AKT

Nous sommes pleinement conscients des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontées les communes et les provinces dans le cadre des réformes actuelles. Néanmoins, cette réforme autour des investissements productifs fait peser un risque sur l’attractivité du territoire wallon : une charge fiscale locale accrue pourrait décourager des investisseurs étrangers ou pousser des entreprises à préférer des régions voisines plus attractives fiscalement.

AKT a lancé une enquête auprès des entreprises pour mesurer l’impact concret de cette réforme sur leurs activités, en demandant notamment si cette charge avait été anticipée, si elle affecte les projets d’investissement ou encore l’emploi.

Au-delà du principe même du retour de cette réforme, c’est l’ampleur extrêmement variable – et parfois vertigineuse – de la facture qui inquiète profondément les entreprises wallonnes. Selon la puissance installée, l’historique des investissements et la localisation communale, certaines sociétés pourraient se voir réclamer des montants de 100.000, 500.000 euros, voire dans certains cas plus d’un million d’euros. Des sommes colossales, souvent totalement inattendues et insuffisamment anticipées, car issues d’investissements réalisés dans un cadre qui garantissait jusqu’ici une exonération durable. Pour de nombreux entrepreneurs,

cette taxation est vécue comme un arrêt brutal, remettant en cause des équilibres financiers, des plans d’investissement, voire des décisions d’embauche. Du point de vue d’AKT, ce choc fiscal soudain envoie un signal particulièrement préoccupant à un tissu économique déjà fragilisé, en créant une incertitude majeure là où la stabilité était jusqu’ici un levier clé de compétitivité.

Cette mobilisation montre que :

- de nombreuses sociétés n’avaient pas prévu cette charge dans leurs projections financières ;
- certaines envisagent de différer ou réduire leurs projets d’investissement ;
- l’impact pourrait être disproportionné pour les PME et secteurs déjà sous pression économique.

AKT considère le retour de ces taxes comme une difficulté fiscale supplémentaire pour l’économie wallonne, avec les points de vue suivants :

- signal négatif pour les investissements régionaux, dans un moment où la Wallonie doit renforcer son attractivité et soutenir la réindustrialisation ;
- charge fiscale locale alourdie, qui peut peser sur la compétitivité des entreprises face à des concurrents dans des régions à fiscalité plus stable ;
- importance de tenir compte de la charge réelle sur le tissu économique, notamment pour les PME.

En bref, le retour de ces taxes en 2026 traduit une révision profonde d’un régime fiscal longtemps orienté vers l’incitation à l’investissement industriel. Il s’inscrit dans un contexte budgétaire contraint pour la Région wallonne, cherchant à réduire les coûts des dispositifs d’exonérations illimitées.

Pour les entreprises wallonnes, cela signifie :

- une hausse de charges fiscales potentielles non anticipée ;
- un besoin de réévaluer les stratégies d’investissement et la compétitivité des sites industriels ;
- une vigilance accrue sur l’évolution des politiques fiscales régionales.

AKT appelle à une intensification du dialogue entre acteurs publics et entreprises afin de garantir que les mécanismes fiscaux encouragent véritablement la croissance économique, tout en maintenant une équité fiscale pour tous. À l’heure de clôturer cet article, le monde politique et le Ministre wallon de l’économie Pierre-Yves Jeholet semblaient avoir entendu l’appel à l’aide porté par les entreprises & AKT. Avec l’espoir que des mesures correctrices pertinentes soient adoptées, sans pénaliser l’attractivité de la Wallonie et nos entreprises.



Depuis 2025, AKT CCI Wallonie picarde réunit les entreprises de chaque zoning afin de :

- Comprendre leurs enjeux actuels
- Pointer les problématiques locales, communales (énergie, voirie, ...)
- Echanger entre voisins

2025

Comines-Warneton

Frasnes

Dottignies

2026

Tournai Ouest

Mouscron

Péruwelz

Ath-Ghislenghien

3 panels lors du Forum AttrAKTivité pour que les décideurs puissent comprendre les enjeux des entreprises:

- Energie
- Esprit d'entreprendre
- Emploi & Formation



Club Major avec les plus grands employeurs de Wapi & le CA

- 1ère rencontre avec Adrien Dolimont, Ministre-Président Wallon

2.3. Energie - Les entreprises en panne sèche!

Groupe de travail pour la Boucle du Hainaut

→ AKT, Canopea, CSC, FGTB, UCM

Dossier déposé par Elia

Aujourd'hui: Phase administrative

Le ministre doit se positionner après l'été :

→ Soit totalement enfui

→ Soit partiellement enfui

Un projet essentiel pour la décarbonation, la réindustrialisation et l'avenir énergétique de notre région.


AKT for Wallonia
 28 544 abonnés
 3 sem. • Modifié •

L'énergie n'est plus uniquement un coût à gérer. Elle devient un facteur de compétitivité pour les entreprises.

Hier soir à Ecolys, avec [Elia](#), nous avons réuni entreprises, experts du secteur énergétique et décideurs politiques autour d'un levier stratégique : la flexibilité énergétique.

Dans les prochaines années, l'électrification massive des usages va profondément transformer le fonctionnement du système énergétique :

- +50 % de consommation électrique attendue en Belgique d'ici 2035
- développement des projets de batteries
- forte croissance des besoins liés à la mobilité électrique
- pression croissante sur les capacités de raccordement

Pour les entreprises, la question n'est donc plus de savoir si ces changements auront un impact, mais comment s'y préparer dès aujourd'hui.

★ Tout au long de la soirée, un message fort est revenu : la flexibilité est un levier de compétitivité dont les entreprises doivent se saisir.

La flexibilité n'est plus une perspective lointaine ou réservée aux grands groupes. Des solutions existent déjà, sont accessibles, et des entreprises wallonnes les mettent en œuvre dès maintenant avec des résultats concrets.

À cette occasion, un guide pratique dédié à la flexibilité énergétique a été présenté, conçu en collaboration avec les acteurs-clés de l'énergie pour aider les entreprises à comprendre les mécanismes existants et à passer à l'action.

Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs éclairages :

[Cécile Neven](#), [Frederic Dunon](#), [Nicolas Koelman](#), [Gregoire Dallemagne](#), [Edouard De Bruvne](#), [Gaëtan Van Lierde](#) et notre CFO, [Frédéric Panier](#).

2ème Club Major avec Cécile Neven, Ministre Wallonne de l'Energie

3. Développement d'un partenariat stratégique RH

Guichet d'entreprise Partena dans les installations d'AKT CCI Wapi

Secrétariat social

Formations RH

Volonté d'accroître leur position en Wallonie

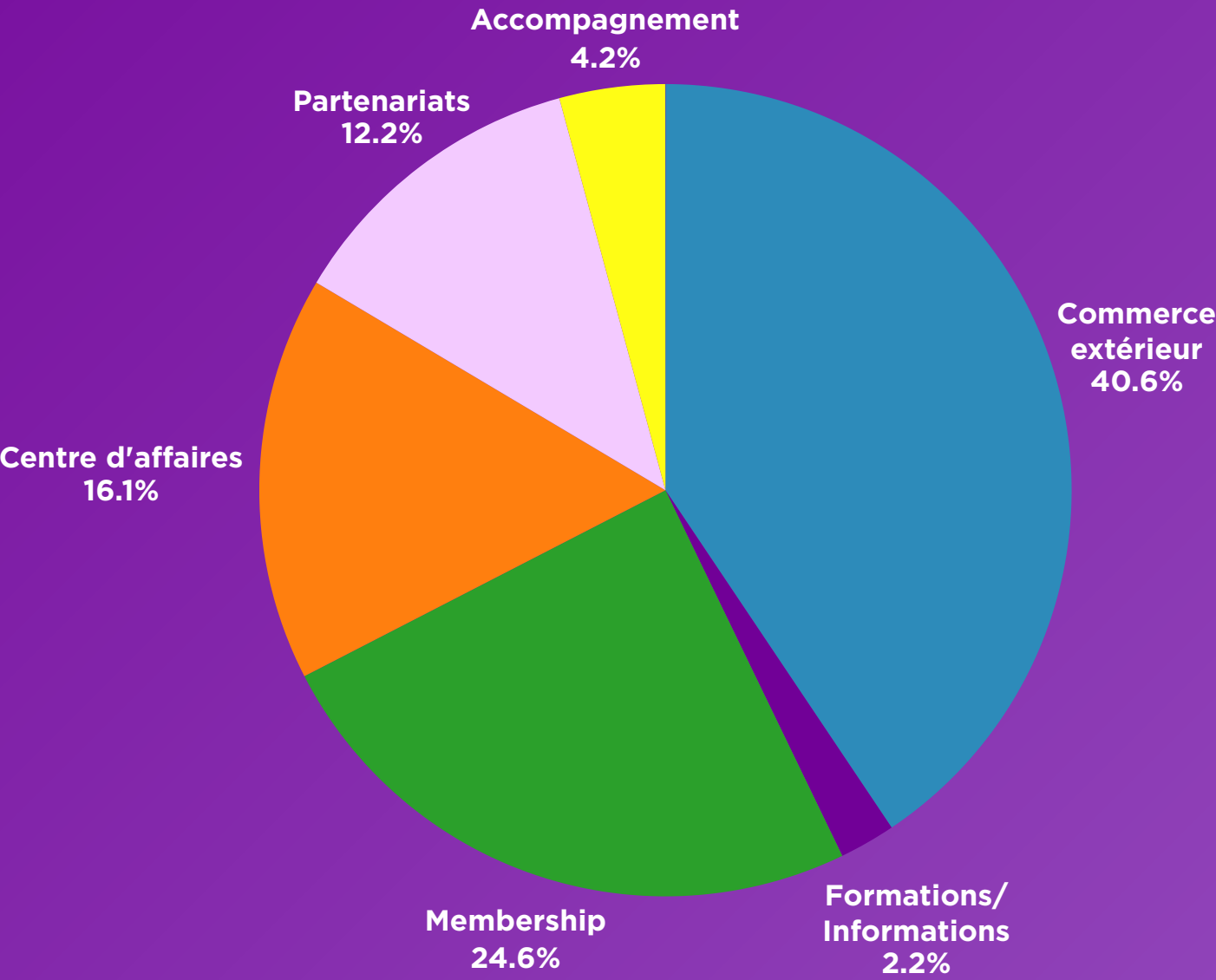


2 & 3

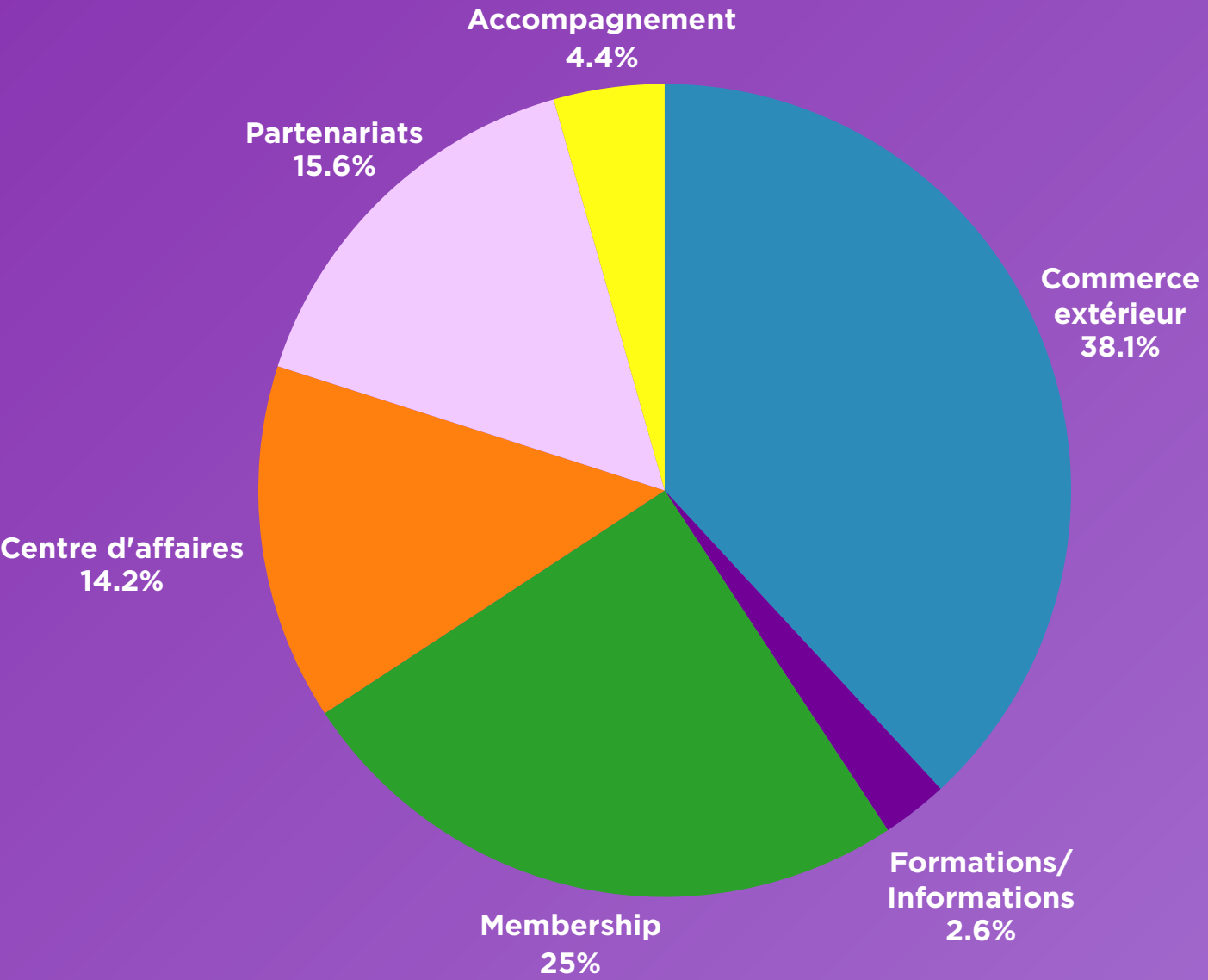
EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025 ET DU BUDGET 2026

Dimitri Bauters - **Trésorier**

Répartition de la marge brute en 2025



Répartition de la marge brute projetée en 2026



4

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

23 JUIN 2026

Conclusion

L'examen et la comparaison des comptes examinés avec les livres comptables nous permet d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur, hormis ce qui a été évoqué ci-dessus. Ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ASBL AKT CCI Wallonie Picarde au 31 décembre 2025.

Froyennes, le 22 juin 2026

Grant Thornton Accountancy, Tax&Legal SRL,
Bernard Tack
Expert-Comptable
Membre Vérificateur



5

DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU VÉRIFICATEUR

Pierre Delcoigne - **Président**
Sylvie Lericque - **Administratrice Déléguée**

« Conseil d'Administration 2025 »



Sylvie Lericque

*Administratrice
Délégée*



Yves Dekegeleer

BDO - Dekegeleer
Président Sortant



Francis Walcarius

Walcarius



Fred Labis

Ingelec



Stéphan Fievez

Ice Mountain



Pierre Delcoigne

Brasserie des Légendes
Président



Dimitri Bauters

Banque Van Breda
Trésorier



**Nathalie
Vandecasteele**

Vandecasteele



**Jean-Christophe
Van Achter**

Webdigit



Damien Van Oost

AAVO



**Bernard
Degauquier**

DAP

Modifications au sein du Conseil d'Administration d'AKT CCI Wallonie picarde ASBL

Administrateur sortant



Dimitri Bauters

Banque Van Breda

Administratrice entrante



Claire Hoflack

Ecofrost

Nouveau mandat : Trésorière



**Nathalie
Vandecasteele**

Vandecasteele

« Conseil d'Administration 2026 »



Sylvie Lericque

*Administratrice
Déléguée*



Yves Dekegeleer

BDO - Dekegeleer
Président Sortant



Francis Walcarius

Walcarius



Fred Labis

Ingelec



Stéphan Fievez

Ice Mountain



Pierre Delcoigne

Brasserie des Légendes
Président



**Nathalie
Vandecasteele**

Vandecasteele
Trésorière



Claire Hoflack

Ecofrost



**Jean-Christophe
Van Achter**

Webdigit



Damien Van Oost

AAVO



**Bernard
Degauquier**

DAP



AKT CCI WALLONIE PICARDE

« Un CA Made in Wapi »

6

VALIDATION MOUVEMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Delcoigne - **Président**
Sylvie Lericque - **Administratrice Déléguée**

COLLABORATEURS

« Notre équipe »



Sylvie Lericque

Administratrice déléguée



Ingrid Ballieu

Assistante de direction,
Responsable Formations



Catherine Esarte

Relations
Internationales



Charlotte De Donder

Durabilité
& Qualité



Noémie Renard

Relations Internationales
& Centre d'affaires



Isabelle Ponthieu

Comptabilité



**Anne-Charlotte
Beatse**

Relations Entreprises,
Événements,
Communication



**Antoine
Vandeputte**

Relations Entreprises,
Événements,
Communication
Gestion de projets



**Althea
Duprez**

*Stagiaire IFAPME
Relations Entreprises
Événements, Support
administratif*

7

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pierre Delcoigne - **Président**
Sylvie Lericque - **Administratrice Déléguée**